

**République Française**  
Département  
de l'Aveyron  
Commune de CREISSELS

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 20241014-08**

**Séance du 14 octobre 2024**

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19

L L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Date de la Convocation
<b>07/10/2024</b>

**Etaient présents :** Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Roger BOUDES, Kathia FAGES, Franck LEMOUTON-MAZIERES, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Eric MARROCOS-DA CRUZ, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE.

Date d'affichage de la convocation
<b>07/10/2024</b>

**Etaient Représentés :** Daniel NEUVILLE représenté par Jean-Louis CALVET, Chantal JEANJEAN représentée par Catherine MONTROZIER, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE.

Objet de Délibération
Tarifs de location des salles municipales ET révision des règlements intérieurs À compter du 14 octobre 2024

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que les tarifs de location de la salle des fêtes ont été fixés par délibération en date du 06 juin 2024.

Des administrés de la commune ont demandé la possibilité de réserver pour des évènements familiaux (anniversaires des enfants) des salles municipales autres que la salle des fêtes.

Monsieur le Maire lit les règlements des salles.

La Commune dispose des salles suivantes ouvertes à la location ou à une utilisation privée, associative ou culturelle :

- La salle polyvalente ;
- La salle voutée,
- Le Prieuré

Il parait aujourd'hui opportun de fixer des tarifs de location pour l'ensemble des salles municipales pour les différents évènements :

Le tarif chauffage sera appliqué à partir du moment où il est déclenché par le locataire.

	LOCATAIRE ou UTILISATEUR	LOYER		CHAUFFAGE	
		½ journée	1 jour	½ journée	1 jour
SALLE VOUTÉE	ASSOCIATION CREISSELOISE	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	PARTICULIER ou SOCIETE CREISSELLOIS	Gratuit	Gratuit	10€	20€
	AUTRES CAS	30€	50€	10€	20€

	LOCATAIRE ou UTILISATEUR	LOYER		CHAUFFAGE	
		1 jour	Week- end	1 jour	Week- end
SALLE POLYVALENTE – SALLE DES FETES	ASSOCIATION CREISSELOISE	Gratuit	Gratuit	100€	200€
	ASSOCIATION CARITATIVE (lutte contre le cancer, handicapés, maladie de Charcot etc...) ou ADMINISTRATION dans le cadre de leurs activités	Gratuit	Gratuit	100€ selon décision du maire	200€ selon décision du maire
	PRIVE CREISSELOIS	100€	200€	100€	200€
	SOCIETE CREISSELOISE	150€	300€	100€	200€
	AUTRES CAS : particuliers, sociétés ou association en dehors de Creissels	250€	500€	100€	200€

Il s'avère également opportun de mettre en place des règlements spécifiques aux salles communales en plus des conditions générales d'utilisation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- D'adopter la tarification de location des salles communales comme décrit dans le tableau ci-dessus à compter du 14 octobre 2024.
- D'adopter les conditions générales d'utilisation des salles municipales et les règlements intérieurs des salles municipales en annexe ;

La secrétaire de séance,  
Véronique GANDOLFI



Fait et délibéré à CREISSELS,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-Louis CALVET


